



Addendum aux options standards des clubs

Formulaire 6B

Club Name | Nom du club _____ Club Number | Numéro du club _____

Club Location | Lieu du club _____ District Number | Numéro de district _____

Ce club, lors de l'adoption de ces statuts et ensuite si nécessaire, remplira cet Addendum aux options standards des clubs pour préciser les choix précis qu'il a faits pour réguler son fonctionnement. Toute modification doit être approuvée par le vote d'une majorité des membres individuels actifs de ce club, présents et votants lors d'une réunion régulièrement organisée et annoncée durant laquelle un quorum était présent en permanence.

Dernière modification sanctionnée par le vote obligatoire du club le _____ 20_____.

1. Name | Nom

Le nom de ce club est _____.

2. Membership Composition | Composition des adhésions

Conformément aux exigences de non-discrimination indiquées dans les Club Constitution for Clubs of Toastmasters International, **Article II**, Section 1, les adhésions individuelles à ce club :

Ne seront soumises à aucune restriction.

Seront restreintes à _____.

Des adhésions honoraires individuelles dans ce club seront conférées pour une durée de _____ an(s) et conformément aux Club Constitution for Clubs of Toastmasters International, **Article II**, Section 5.

3. Membership Dues and Fees | Cotisations et frais d'adhésion

Les cotisations et les frais de Toastmasters International sont indiqués dans le document **Policy 8.0: Dues and Fees** et seront versés en USD au siège social international. Ce club peut également collecter auprès de ses membres individuels les cotisations et droits de club tels que définis ci-dessous. Les cotisations et frais du club sont perçus en _____.

Cochez toutes les cases applicables :

- Aucune cotisation du club n'est perçue en plus de la cotisation à Toastmasters International.
- Les cotisations du club pour les membres individuels actifs sont de _____ par personne et par _____.
Ces cotisations sont payables au plus tard le _____.
- Ce montant inclut le paiement des cotisations d'adhésion à Toastmasters International.
- Les cotisations du club pour les membres individuels inactifs sont de _____ par personne et par _____.
Ces cotisations sont payables au plus tard le _____.
- Ce montant inclut le paiement des cotisations d'adhésion à Toastmasters International.
- Les frais de nouveau membre pour les adhésions individuelles à ce club sont de _____ par personne.
- Ce montant inclut le paiement des frais de nouveau membre de Toastmasters International.
- Les frais de renouvellement sont de _____ par personne pour le renouvellement en tant que membre individuel d'un ancien membre individuel.
- Les frais de transfert sont de _____ par personne pour le transfert d'une adhésion individuelle d'un autre club Toastmasters à ce club.

4. Regular Meetings | Réunions ordinaires

Les réunions ordinaires de ce club, pouvant inclure les réunions d'organisation des membres individuels actifs, seront organisées tous les _____, à _____ :

Sur place uniquement, à cette adresse : _____.

En ligne uniquement, en utilisant les plateformes et les services que le club peut désigner de temps en temps.

Dans un environnement hybride, à la fois en ligne et en personne, à cette adresse : _____.

5. Executive Committee Meetings | Réunion du comité de direction

Le comité de direction de ce club se réunira au minimum _____, aux horaires et au lieu qu'il déterminera.

6. Additional Officers | Dirigeants supplémentaires

Les dirigeants et les comités permanents de ce club sont ceux prévus dans les Club Constitution for Clubs of Toastmasters International, **Articles VI, VII et VIII**, avec la sélection, les fonctions et les mandats tels qu'ils y sont prévus. Outre les rôles des dirigeants nommés dans les Club Constitution, ce club :

N'aura aucun rôle de dirigeant supplémentaire .

Aura des rôles de dirigeant supplémentaires, remplissant les fonctions, telles que déterminées par le comité de direction de ce club : _____.

7. Terms of Office | Mandat

Ce club élit des dirigeants pour les mandats suivants :

Mandat annuel, du 1er juillet au 30 juin.

Mandat semestriel, du 1er juillet au 31 décembre et du 1er janvier au 30 juin. (Les clubs doivent se réunir chaque semaine tout au long de l'année pour choisir des mandats semestriels.)

8. Rules of Order | Règles de procédure

Conformément aux Club Constitution for Clubs of Toastmasters International, **Article IX**, ce club reconnaît comme autorité finale en matière de procédures parlementaires :

Robert's Rules of Order nouvelle édition.

_____, le recueil *Robert's Rules of Order nouvelle édition* n'étant pas reconnu comme une autorité en matière de procédures parlementaires dans la juridiction dans laquelle ce club est situé.